

Communiqué de l'intersyndicale du Second degré

CNGA, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNLC-FAEN,
SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNPEFP-CGT, SNUEP-FSU,
SUNDEP, UNSEN-CGT

Publication du Décret de Robien

Face à la provocation, le second degré encore plus déterminé

Le Ministère de l'Education nationale a annoncé la publication imminente au journal officiel du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré.

Ce décret fait pourtant l'objet d'un refus de l'ensemble de la profession qui s'exprime avec force depuis maintenant cinq mois.

Officialisant ce texte au lendemain d'une grève qui a rassemblé comme celle du 18 décembre plus de 50% des personnels des lycées et collèges, et à la veille du début des vacances par zone du mois de février, le Ministre de l'Education nationale, G. de Robien, qui n'a cessé de nier la mobilisation et d'en dénigrer les raisons, se livre ainsi à une nouvelle provocation.

Refusant toute prise en compte des demandes des personnels et de l'intersyndicale du second degré, s'obstinant à évoquer son souci de l'équité quand il ne s'agit que de se donner la possibilité de supprimer des postes à n'importe quel prix, G. de Robien n'a cessé d'afficher son mépris pour les enseignants. Il porte aujourd'hui l'entière responsabilité d'un risque majeur de détérioration de la situation dans les établissements.

La détermination des personnels, comme celle de l'intersyndicale du second degré, reste entière. L'action va se poursuivre, pendant la période des vacances de février et au delà, avec toujours les mêmes objectifs :

- abrogation du décret sur les obligations de service et rétablissement des postes supprimés
- ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail des enseignants

L'intersyndicale du second degré

- appelle à amplifier les actions locales décidées par les personnels et menées en recherchant le soutien des parents d'élèves.
- invite ses syndicats dans les départements et les académies à prendre, dans la période du 12 février au 9 mars, des initiatives communes (grèves, manifestations, rassemblements, etc.) en liaison, notamment, avec les réunions des Comités techniques paritaires,
- fixe, dès maintenant, après le succès de la grève et des manifestations du 8 février, un nouveau rendez-vous unitaire au Ministre de l'Education nationale pour une action à la mi-mars.

L'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en AG pour organiser leur protestation auprès du Ministre (motions, pétitions, etc...), pour s'adresser aux parents d'élèves afin d'expliquer le sens de leur combat et pour débattre des modalités de mise en œuvre des actions proposées.

Vendredi 9 février 2007